

# MEDIEVALES DE MONTFERRAND

## 2 et 3 JUIN 2018

### CHARTRE MARCHE ARTISANAL

#### Article 1 – CONDITIONS GENERALES

Le marché artisanal médiéval est réservé aux artisans fabricant des articles évoquant l'époque médiévale. Chaque artisan doit être inscrit à la Chambre des Métiers et s'engage à n'exposer que des produits artisanaux.

Les artisans démonstrateurs de leur savoir-faire sur le stand sont les bienvenus et bénéficieront **d'un mètre supplémentaire gratuit pour installer leur atelier.**

**Chaque artisan devra remplir la fiche de candidature, fournir la photocopie de son inscription au registre des métiers et de sa carte d'identité.**

#### Article 2 – INSTALLATION

L'installation ne pourra se faire que le **samedi matin à partir de 7h**. Le marché sera ouvert au public le samedi de 10h à 21h et le dimanche de 10h à 19h.

Du fait de l'interdiction de circuler dans les rues à partir du samedi 10h et jusqu'au dimanche 19h, aucun véhicule ne sera plus autorisé à circuler ni à stationner sur le site réservé aux Médiévales. Un **parking gratuit** est réservé aux troupes et aux artisans. Un badge pour le véhicule sera remis dès l'enregistrement de leur arrivée.

#### Article 3 – PRESENTATION

**L'échoppe devra être d'aspect médiéval avec une structure en bois.** Les barnums et parasols ne seront pas admis et **l'artisan doit se costumer** (possibilité de louer un costume sur place). **L'artisan fournira obligatoirement, lors de sa candidature, des photos récentes de son stand** permettant à la commission de faire son choix d'après la présentation du stand et des objets exposés.

Il conviendra de camoufler les accessoires modernes : objets, métalliques, électriques, en plastiques, en inox, ou publicitaires...

#### Article 4 – ASSURANCE

L'association décline toute responsabilité en cas de vol ou de vandalisme.

#### Article 5 - SELECTION

L'association sélectionne les artisans afin de proposer une offre diversifiée au public. **Les artisans qui auront été sélectionnés recevront un courrier ou un mail de confirmation et une facture** correspondant à leur commande. **L'artisan devra s'installer strictement à l'emplacement réservé à son intention.**

#### Article 6 – CONDITIONS FINANCIERES

L'inscription ne devient définitive qu'à réception du chèque de réservation de l'emplacement. Le chèque devra parvenir dans les plus brefs délais à l'association accompagné obligatoirement du **chèque de caution de 200€.**

Le chèque de réservation sera encaissé début mai. En cas de **désistement justifié** (maladie ou incapacité de se déplacer) dans un délai inférieur à un mois du début des Médiévales, 30 euros seront conservés en compensation du préjudice.

**Le chèque de caution sera rendu à la fin de la manifestation sauf non-respect du présent règlement.**